



Procédure d'admission

Année Scolaire 2022-2023

Sous réserve de places disponibles, la procédure est différenciée selon 2 cas liés aux modalités de la scolarisation au Lycée Français Denis Diderot.

Cas 1 : Élève scolarisé dans un établissement public ou privé sous contrat en France ou d'un établissement français de l'étranger membre du réseau AEFE l'année scolaire précédente ou l'année scolaire en cours, et n'ayant pas eu d'interruption de scolarité :

- L'élève sera admis dans la classe qui figure sur la décision d'orientation mentionnée sur le bulletin trimestriel / semestriel ou sur la fiche dialogue de cet établissement, pour l'entrée en 2^{nde}, 1^{ère} et Terminale.
- L'admission de ces élèves sera prioritaire, mais se fera toujours sous réserve de places disponibles.

Cas 2 : Élève scolarisé dans une école non homologuée par le ministère de l'Éducation nationale français l'année précédente ou l'année scolaire en cours ou ayant connu une interruption de scolarité dans le réseau scolaire homologué de 3 mois et plus :

- L'élève devra être soumis à des évaluations de niveau.
- L'admission se fera prioritairement pour les enfants de nationalité française, mais toujours sous réserve de places disponibles.
- Pour les élèves non francophones, un rendez-vous avec la Direction sera nécessaire pour étudier la demande et mettre en place un projet d'accueil linguistique personnalisé (French passerelle).

Organisation des évaluations :

- Les évaluations sont élaborées sur les niveaux attendus par les programmes d'enseignement.
- A l'élémentaire, un professeur se charge de la mise en œuvre des évaluations écrites et orales.
- Au secondaire, l'élève sera évalué dans différentes matières en fonction du niveau de classe.
- Dans certains cas particuliers (procédures d'obtention des visas par exemple), et sur avis favorable du Chef d'établissement, lorsque cela est techniquement possible, les évaluations pourront être organisées dans un établissement public ou privé sous contrat en France ou dans un établissement français de l'étranger homologué par le ministère de l'Éducation nationale français.
- La décision d'admission, ainsi que le niveau sur lequel l'élève sera admis, revient in fine au Chef d'établissement au vu du protocole d'admission et après avis du directeur d'école ou des professeurs concernés.

Liste d'attente : Dans le cas de manque de places disponibles sur certains niveaux, une liste d'attente sera établie en fonction des priorités énoncées ci-dessus, des résultats des évaluations, de l'ordre d'arrivée.



Étapes pour une nouvelle inscription

Demande d'inscription en ligne:

- Renseignement du formulaire de demande d'inscription
- Ajout des pièces justificatives : passeport, dossier scolaire de l'année en cours.....
- Paiement des frais de dossier
- Envoi de la demande en ligne

Etude du dossier par le lycée :

- Etude du dossier scolaire
- Avis aux parents sur l'admissibilité (par mail)

Si inscription validée:

- Renseignement des informations complémentaires pour finaliser le dossier
- Paiement des frais de première inscription pour valider l'inscription

Si inscription validée sous réserve de test de positionnement:

- Communication d'une date de test
- Réalisation du test par l'élève
- Avis du Chef d'établissement (avec niveau préconisé à l'issue du test)
- Si accord parent:
 - Renseignement des informations complémentaires pour finaliser le dossier
 - Paiement des frais de première inscription pour valider l'inscription